

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 17 décembre 2020

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 18/12/2020

D/2020-044

Aujourd'hui, jeudi 17 décembre 2020, à 11 heures 00, s'est réuni Maison des associations, 55 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Mérignac, et en visio conférence le comité syndical sous la présidence de :

Monsieur Serge BERPERRON

Etaient présents :

A titre de titulaires en présentiel :

Mesdames, FAMHY, KUHN et AMOUROUX et Messieurs BERPERRON, FEYTOUT et GIRARD

A titre de titulaires en distanciel :

Mesdames SCHMITT, BOUVIER

A titre de suppléante en présentiel :

Madame DELNESTE

Etaient excusés :

Mesdames JAMET, DEMANGE, DELUC, LE BOULANGER, LECERF, et EL KHADIR et Monsieur ARFEUILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2020/044

**CHOIX DE LA SOCIETE CHARGEE DE L'EXPLOITATION ET DE LA MAINTENANCE DES
INSTALLATIONS TECHNIQUES**

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Le pôle ingénierie - maintenance du SIVU est chargé d'assurer le bon fonctionnement des éléments nécessaires au fonctionnement du site pour la production des repas. Le pôle fait appel à des prestataires externes pour accomplir certaines tâches pour lesquelles il ne dispose pas des moyens humains ou techniques nécessaires.

Un appel d'offre ouvert a été lancé afin de renouveler le marché actuel d'exploitation et de maintenance des installations techniques qui arrive à échéance.

Le prestataire aura en charge la maintenance et l'exploitation des installations :

- Fournissant les utilités nécessaires au processus de production des repas : vapeur, froid positif et négatif, eau adoucie, eau chaude sanitaire, traitement d'air (plafonds filtrants et hottes inclus) ;
- Nécessaires au fonctionnement du bâtiment : chauffage, rafraichissement, sécurité incendie, installations électriques (cellule HT, TGB, etc.), supervision et installations techniques diverses (éclairage extérieur, équipements et appareils sanitaires, portes des quais et portes automatiques intérieure, etc.).

Il assurera une prestation P2 (maintenance et petit entretien) visant à assurer l'entretien courant et la maintenance préventive des installations de façon à réduire la probabilité de défaillance ou de dégradation des équipements ainsi qu'une prestation P3 (gros entretien et renouvellement) de garantie totale et de modernisation des équipements à périmètre constant.

La commission d'appel d'offre, réunie le 17 Décembre 2020, a proposé de retenir la société suivante :

- **Marché 20.M02 : Marché d'exploitation et maintenance des installations techniques**
Société : DALKIA

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 Décembre 2020,

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve le choix de la société, tel que décrit ci-dessous :

- Marché 20.M02 : Marché d'exploitation et maintenance des installations techniques

Société : DALKIA

Article 2 :

Autorise sa Présidente à signer les marchés correspondants ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : 8

Voix contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 17/12/2020

Le Vice-Président


Serge BERPERRON